

Vert & bleu

Le magazine de la Communauté de
Communes du Bassin de Marennes

www.bassin-de-marennes.com

Janvier
Février
Mars
2024

n° 75



p. 6

Parc naturel régional, Opération Grand Site, Croissance bleue...

Pour un développement durable du territoire

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année



Ce numéro de *Vert & Bleu* sortant le 29 janvier, il est encore temps de vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2024. Qu'elle vous apporte la santé et vous permette de réaliser vos projets, des plus modestes aux plus ambitieux.

Pour notre collectivité, cette nouvelle année sera celle de la continuité, avec la poursuite du Plan pluriannuel d'investissement adopté en 2023, qui

visait à améliorer le niveau de service rendu aux administrés et à développer le territoire au travers de projets structurants qui s'inscrivent bien entendu dans le temps.

Le projet de créer un Parc naturel régional – pour lequel la Région Nouvelle-Aquitaine a émis un avis favorable – en fait partie, tout comme l'Opération Grand Site du marais de Brouage dont nous vous rendons régulièrement compte dans le *Vert & Bleu*.

Vous verrez aussi dans ce numéro que nous accompagnons les porteurs de projets innovants et contribuant au développement local, en leur permettant d'accéder à des aides financières.

Avec le projet de Croissance bleue, nous explorons aussi les potentiels offerts par notre environnement.

La seule ombre au tableau, si je puis m'exprimer ainsi, est que nous avons malheureusement été contraints d'augmenter légèrement – mais c'est toujours trop – les tarifs de collecte des ordures ménagères.

Nous ne nous cachons pas derrière notre petit doigt et abordons le sujet très franchement avec vous : nous devons faire face à l'augmentation drastique des coûts du service qui sont indépendants de notre volonté. Par souci de transparence, vous trouverez dans les pages suivantes toutes les explications sur le sujet.

Gérer une collectivité nécessite de faire des choix, et nous les assumons avec responsabilité et humilité. La pire des solutions serait de ne rien faire, mais ce n'est pas notre option. Nous avançons et c'est bien cela l'essentiel, avec confiance et détermination.

Bonne lecture !

Le Président
Patrice BROUHARD



sommaire

p 3 Ici et maintenant

- Aide au numérique
- Activité motricité
- SCoT : consultation du public
- Déchèteries : nouveaux horaires

p 4 À voir, à savoir

- Évolution des tarifs de collecte des ordures ménagères

p 6 Développer l'activité

- Soutenir les initiatives de développement local
- Croissance bleue : la mer comme atout
- Aménagement aux Grossines

p 8 Protéger l'environnement

- Parc naturel régional : la Région favorable
- 5^{ème} Parlement du marais
- Tri des biodéchets : on continue !

p 10 Paroles d'élus

p 11 Agenda

Communauté de Communes du Bassin de Marennes
24, rue Dubois Meynardie - CS 50028
17320 Marennes-Hiers-Brouage
Tél. 05 46 85 98 41 - Email : contact@bassin-de-marennes.com
Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, fermé le vendredi après-midi et seulement sur rdv le mardi après-midi.
www.bassin-de-marennes.com
Directeur de la publication : Patrice Brouhard
Comité de rédaction : Alain Bompard, Béatrice Ortega, Joël Papineau, Guy Proteau, François Servent
Coordination et rédaction : Olivier Thimonier
Mise en page : Agence Charivari&com
Impression : Imprimerie IRO
Crédits photographiques : CDC sauf mentions
N°ISSN 1624-477X dépôt légal décembre 2007 - Tirage 8 400 exemplaires



Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur www.facebook.com/cdc.bassin-demarennes

Aide au numérique

Pour vous aider à découvrir Internet et à prendre en main les outils numériques du quotidien: ordinateur, smartphone, tablette...

Atelier collectifs de 9h à 12h :

- Utiliser sa messagerie électronique : 30 jan.
- Sauvegarder et stocker ses fichiers : 6 fév.
- Communiquer en visio-conférence : 13 fév.
- Imprimer et partager ses photos : 20 fév.

- Réseaux sociaux, quésaco ? : 12 mars
- La sécurité sur Internet : 19 mars

Ateliers Focus sur PC de 10h à 12h :

- Protéger ses données personnelles : 8 fév.
- Télécharger et désinstaller une application : 22 fév.
- Capture d'écran : 7 mars
- Créer un mot de passe sécurisé : 21 mars

Mini-ateliers sur smartphone Android de 10h30 à 11h30 :

- Partager sa connexion Wifi et des données mobiles : 1 fév.
- Installer/désinstaller une appli(cation) : 15 fév.
- Scanner avec son mobile : 29 fév.
- Appareil photo & capture d'écran : 5 mars
- Applis utiles au quotidien : 14 mars

Permanences dans les mairies, uniquement sur rdv :

- Nieulle-sur-Seudre / Saint-Sornin 13h30-16h30 : 30 jan. - 27 fév. - 19 mars
- Bourcefranc-Le Chapus 13h30-16h30 : 20 fév. - 12 et 26 mars
- Saint-Just-Luzac 13h30-16h30 : 30 jan. - 6 fév. - 5 et 19 mars



Muriel Coirier

conseiller-numerique@bassin-de-marennes.com

Tél. 06 15 38 53 22



Activité motricité



La motricité est une composante importante du développement physique, cognitif, social et émotionnel de l'enfant. La maîtrise de son corps et de son équilibre, son agilité, la coordination de ses mouvements, sa capacité à se repérer dans l'espace contribuent fortement à son autonomie.

Travailler la motricité favorise ses progrès au niveau de la mémoire, de l'apprentissage, de la résolution des problèmes. Cela attise sa curiosité à explorer le monde qui l'entoure et renforce sa confiance en lui.

C'est pourquoi un samedi par mois, le Relais petite enfance propose des matinées gratuites pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs parents ou grands-parents, en présence de Lucas Schiano, psychomotricien.

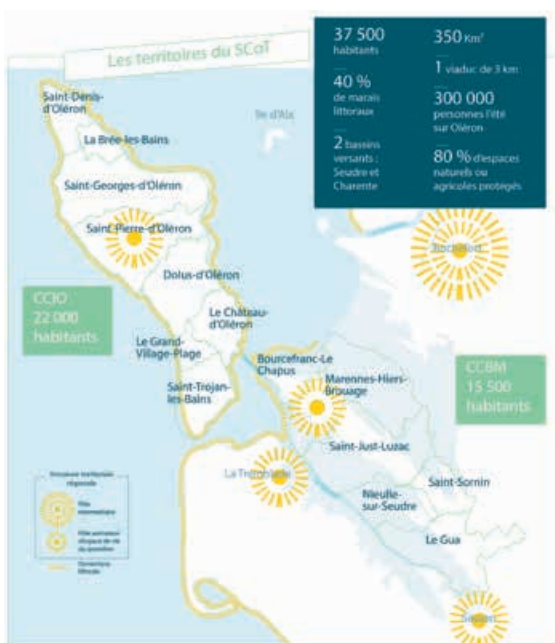
De 9h30 à 11h30, avec horaires d'arrivée et de départ libres, les samedis 10 février, 16 mars, 6 avril, 4 mai, 15 juin, 6 juillet, au dojo du complexe sportif, rue des Droits de l'Homme à Marennes.

Inscription au 06 23 58 92 17 ou 06 25 12 32 04
ou à rpe-cias@bassin-de-marennes.com

Déchèteries : nouveaux horaires

Depuis le 1^{er} janvier dernier, les déchèteries ferment à 17h, été comme hiver.

- Déchèterie Le Bournet (Saint-Just-Luzac) :
 - Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
 - Mercredi et dimanche : fermée
- Déchèterie de la Madeleine (Le Gua) :
 - Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h30 à 17h
 - Samedi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
 - Mercredi et dimanche : fermée



SCoT : consultation du public

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) 2023-2043, validé par les élus du Pôle Marennes Oléron le 29 septembre dernier, va faire l'objet d'une enquête publique.

Le SCoT est le document d'urbanisme qui, à l'échelle des CdC du Bassin de Marennes et de l'île d'Oléron, détermine l'organisation de l'espace et les grandes orientations d'aménagement du territoire.

Succédant au précédent SCoT approuvé en 2005, ce projet de futur SCoT est fortement marqué par les enjeux de transition écologique. Il s'attache à préserver la qualité du cadre de vie pour tous les habitants ainsi que la valeur ajoutée du tissu économique local.

Le projet a été soumis à la consultation des partenaires. Le public sera quant à lui invité à donner son avis dans le cadre d'une enquête publique qui aura lieu du 12 février au 22 mars 2024.

Information complète et modalités de participation sur : www.marennes-oleron.com

Évolution des tarifs de collecte des ordures ménagères

Confrontée à une augmentation importante de ses charges du fait notamment de l'inflation, la Régie des déchets du Bassin de Marennes s'est vue contrainte d'augmenter les tarifs de sa redevance de 7% pour 2024, soit une augmentation d'environ 15 € pour un foyer de deux personnes.



Près de 3 000 tonnes d'ordures ménagères ont été envoyées à l'incinération en 2022.

C'est une décision dont se serait bien passée la Communauté de Communes. Mais comme l'ensemble des ménages, les collectivités chargées de la collecte et du traitement des déchets ménagers sont victimes de la hausse des prix qui caractérise l'économie française. Pour continuer à assurer leur service, la plupart d'entre elles ont d'ailleurs augmenté leurs tarifs.

300 000 € de charges supplémentaires

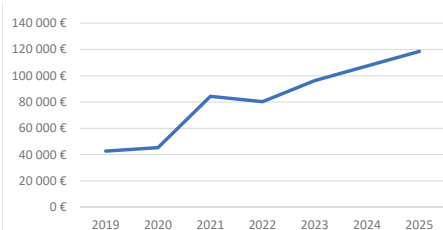
Concrètement, pour la Régie des déchets du Bassin de Marennes, dont le budget de fonctionnement s'élève à 2,8 millions d'€, l'augmentation des charges s'élèvera à près de 300 000 € en 2024, après une première augmentation de 300 000 € en 2022.

En cause, l'augmentation des coûts de fonctionnement (+90 000 €) : fournitures, carburant et électricité, charges de personnel ; l'augmentation des coûts de traitement des déchets au Syndicat intercommunautaire du littoral (+ 82 000 €) ; l'augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) (+11 000 €) ; et le traitement de gravats amiantés déposés illégalement en déchèterie (+90 000 €).

La TGAP, qui coûtait 40 000 € en 2019, coûtera 120 000 € en 2025, soit une augmentation de 300%. À cela s'ajoute un manque à gagner à prévoir du fait de la chute des cours des matières recyclées revendues.

Limiter l'impact sur les foyers

Dans cette situation, la collectivité n'a pas eu d'autres choix que de répercuter ces augmentations sur le tarif de la redevance afin d'équilibrer son budget et d'éviter l'arrêt du service. Une augmentation de 15% était nécessaire, mais les élus ont fait le choix d'étaler cette hausse sur deux années, soit 7% en 2024 et probablement 7% en 2025, afin de ne pas trop impacter les ménages déjà fortement touchés par l'inflation.



Évolution de la Taxe générale sur les activités polluantes.

Pour un foyer de 2 personnes (bac de 120 litres), cela représentera une augmentation de 14,70 €. Cette hausse inverse la tendance

qui prévalait il n'y a encore pas si longtemps que cela, puisque les tarifs avaient connu une forte baisse en 2015, et une autre plus légère en 2019 [lire ci-contre].

« Nous avons réussi à protéger le plus longtemps possible les ménages de toute augmentation » explique François Servent, vice-président de la Communauté de Communes chargé des déchets. « Mais ces dernières années, le contexte économique a radicalement changé. Nous n'avons plus les cartes en mains ».

Continuer à trier

Et de préciser : « Jusqu'à récemment, plus on triait, plus on réduisait les coûts. Aujourd'hui, cela permet "seulement" de limiter leur augmentation, c'est pourquoi il ne faut pas réduire nos efforts en la matière, sinon la facture augmentera d'autant ».

En résumé : trier est primordial mais cela ne suffit pas. Il nous faut réduire la production de déchets. D'où l'intérêt du compostage, du réemploi, de la réduction du gaspillage, de la sobriété en matière de consommation. De son côté, la Régie des déchets a décidé de lancer une étude d'optimisation de son service, afin de trouver des marges de manœuvre pour l'avenir.

Évolution des tarifs de collecte des ordures ménagères depuis 2014

2015

Instauration de la redevance incitative

La redevance incitative : un système juste

De nombreuses collectivités recourent à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour financer leur service de collecte et de traitement des déchets ménagers. Cette taxe est calculée en fonction de la valeur locative de l'habitation, quelle que soit la production de déchets.

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes recourt quant à elle une redevance, système de calcul plus juste puisqu'il permet de facturer les usagers en fonction de l'utilisation réelle du service. Cette redevance est incitative, avec une part fixe et une part variable, afin de permettre aux administrés d'être acteurs de leur budget déchets grâce au tri sélectif.

2019

Baisse des tarifs

 de -82 €
à -124 €/an
selon les foyers

2015 > 2018

 Maintien des tarifs
malgré l'augmentation
de la population

-5%

2019 > 2021

 2019 à 2021 : Maintien des tarifs
malgré un début d'augmentation des coûts

2022

 +300 000 € de
coûts de gestion

 Répercussion
sur les tarifs :
+15%

2024

 +300 000 € de
coûts de gestion

 Répercussion
sur les tarifs :
+7%

 Inflation
jusqu'à 6%
en 2023

De 2015 à 2024 : l'équivalent d'une augmentation moyenne de 2,50 €/an pour un foyer de 2 personnes

2014

302,79 €

2015 > 2018

203,72 €

2019 > 2021

185,68 €

2022 > 2023

213,80 €

2024

228,50 €

Soutenir les initiatives de développement local

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes, en partenariat avec ses intercommunalités voisines, accompagne les porteurs de projets en les aidant à identifier les aides financières dont ils peuvent bénéficier. Objectif : favoriser l'émergence de projets innovants contribuant au développement durable du territoire.



Plusieurs dispositifs publics existent pour financer le développement des territoires. Parmi eux le FEDER et le FEADER¹, fonds européens qui visent à soutenir notamment l'industrie, l'environnement, la transition énergétique, la formation professionnelle, le tourisme ou encore l'agriculture.

Si certains projets portés par les collectivités sont éligibles, d'autres, portés par des acteurs privés le sont aussi, à condition de répondre à certains critères. Ainsi les associations, les coopératives, les entreprises ou les groupements d'entreprises qui ont un projet d'intérêt général ou en cohérence avec le projet de territoire, peuvent potentiellement obtenir des aides de l'Union européenne et/ou de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour les aider à bénéficier de ces financements, la Communauté de Communes les accompagne afin d'identifier les dispositifs dans lesquels ils peuvent s'inscrire. De nombreux projets ont ainsi été proposés dans les domaines des services de proximité (garde d'enfant, maisons de santé...), ou encore de la préservation et de la promotion des paysages et du patrimoine.

La Communauté de Communes est par ailleurs à la recherche de projets finançables dans les domaines des énergies renouvelables, du tourisme qualitatif et durable, de l'agriculture et de l'alimentation locales (circuits courts notamment). Ces projets doivent être nouveaux et innovants, intégrant les enjeux écologiques et sortant des dispositifs classiques d'aides aux entreprises.

Alors, si vous avez un projet, n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter le site internet dédié à ces aides :

ilesetestuairescharentais.com



Florence Bobillon

Chargée de l'accompagnement des porteurs de projet

accompagnement-projets@cdc-oleron.fr



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre avenir



1 - Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Des aides aussi pour la pêche et l'aquaculture

Le volet territorial du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (DLAL FEAMPA) est un fonds destiné aux territoires pour financer des projets à caractère collectif, innovant et ayant un fort ancrage territorial.

Ouvert sur la programmation 2021-2027 à l'économie bleue durable, il vise à encourager les projets multifilières et partenariaux, parmi lesquels : la quantification et la qualification du phytoplancton dans la colonne d'eau, ou encore la réhabilitation d'un chantier naval de vieux gréements.



ilesetestuairescharentais.com

Croissance bleue : la mer comme atout



CDR

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes et ses intercommunalités voisines ont initié une mission visant à développer les activités économiques liées à la mer avec le souci de prendre en compte les enjeux de transitions écologiques.

La croissance bleue, ou économie bleue durable, est une démarche de développement qui s'appuie sur le potentiel et les opportunités qu'offrent les milieux marins et littoraux tels qu'en possèdent les intercommunalités de Marennes, Oléron, Royan et Rochefort.

Elle sous-entend le confortement des activités traditionnelles déjà fortement présentes (ostréiculture, pêche, nautisme...), mais aussi l'innovation (énergies marines renouvelables autres que l'éolien par exemple), dans la mesure où ces activités assurent le maintien, voire l'amélioration de la qualité écologique du milieu.

Six filières identifiées

Les quatre intercommunalités sont soutenues en la matière par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'un Contrat de dynamisation et de cohésion territoriale. Elles partent du constat que leurs territoires, bien que tournés vers la mer, n'ont pas élaboré de réelle stratégie de développement des activités maritimes. De même, le maintien et le développement d'activités durables sur leurs nombreuses zones d'estuaires et de marais, partiellement en proie à la déprise, nécessitent selon elles une attention particulière.

Dans ce cadre, plusieurs filières devant être confortées ont été identifiées : la pêche et l'aquaculture, la recherche et le développement, les activités de loisirs, les infrastructures portuaires, les industries nautiques et navales, et les énergies marines renouvelables.

Pour les accompagner, cinq axes ont été identifiés comme l'accompagnement à la transition énergétique, le développement de l'emploi et de la formation, le développement des circuits de proximité,

l'accompagnement des dynamiques d'économie circulaire, ou encore la communication sur le potentiel de développement durable qu'offrent les filières bleues.

Promouvoir l'économie bleue

Afin de permettre aux acteurs des différentes filières de se rencontrer et de travailler autour de thématiques communes, une matinée de travail a été organisée en octobre 2023 à La Tremblade. Elle a permis d'aborder les questions de l'économie circulaire (principalement relative aux matériaux composites et plastiques), les perspectives d'innovation et de développement autour de la culture d'algues en marais, et de faire connaître les outils de financement à disposition des acteurs des activités nautiques : projets de développement sportif, de rénovation énergétique du bâti...

Une vidéo intitulée « Paysages et métiers des îles et estuaires charentais », d'une durée de 20 minutes, sera prochainement diffusée afin de mettre en avant cinq portraits d'acteurs et faire découvrir leurs professions, leurs formations et le lien qu'ils entretiennent avec leur milieu : pertuis, estuaires, cordons dunaires, marais.

Un logo viendra quant à lui identifier les actions qui seront prochainement mises en place dans le cadre de la mission Croissance bleue portée par les collectivités.



CDR

Aménagement aux Grossines

Après la pose de la 1^{ère} pierre et le début des travaux du *Shapers club*, le futur magasin et atelier de fabrication de surf à Marennes, la Communauté de Communes a lancé l'aménagement de la voie d'accès qui verra aussi la création de stationnements. Les travaux seront terminés au printemps.

Parc naturel régional : la Région favorable

En décembre dernier, la Région Nouvelle-Aquitaine a donné un avis favorable à la création d'un Parc naturel régional (PNR) sur les estuaires de la Seudre et de la Charente et sur leurs marais rétro-littoraux.

Il s'agit d'une décision importante pour les Communautés d'Agglomération Royan Atlantique et Rochefort Océan, et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes à l'initiative du projet, puisqu'elle reconnaît la pertinence et la qualité de leur démarche.

La Région va maintenant saisir le préfet de Région pour avis et consultation du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ; instances qui auront ensuite six mois pour évaluer le dossier et émettre un avis.

Si celui-ci est favorable, les collectivités pourront lancer la phase la plus importante du projet, à savoir l'élaboration de la charte du PNR en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

Il s'agit du contrat qui formalise et concrétise le projet. Elle devra être approuvée par les Communes, la Région, le Département, les partenaires socio-professionnels et associatifs.

Le projet de PNR vise à mettre en œuvre des stratégies coordonnées afin de répondre à quatre grands défis :

- l'adaptation au changement climatique et l'optimisation de la gestion de l'eau et des zones humides,
- la promotion de nouveaux équilibres sociaux et territoriaux entre le littoral et l'arrière-pays,
- la valorisation des filières d'excellence et la structuration d'un modèle de tourisme durable,
- l'amélioration de la lisibilité et de la cohérence des politiques publiques.



Le périmètre potentiel du projet a été resserré.

Les PNR ont 5 missions :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et des paysages,
- L'aménagement du territoire,
- Le développement économique et social,
- L'accueil, l'éducation et l'information du public,
- L'expérimentation et l'innovation.

Fondés sur la libre adhésion des acteurs, ils n'apportent pas de contraintes réglementaires supplémentaires.

5^e Parlement du marais de Brouage

Le 17 novembre dernier, 140 acteurs du marais se sont réunis à Brouage afin de poursuivre l'élaboration du programme d'action de l'Opération Grand Site (OGS) qui sera mise en œuvre sur cette zone humide d'exception.



5 grandes orientations

De ce travail, sont ressorties cinq grandes orientations à décliner en actions :

- rendre résilients les paysages et les patrimoines du Grand Site,
- pratiquer et visiter le Grand Site en respectant les lieux et les Hommes,
- préserver et transmettre l'esprit des lieux et faire comprendre les évolutions à venir,
- agir pour l'économie et la vie locales afin d'assurer une gestion durable du site,
- consolider la dynamique territoriale et la gouvernance partenariale.

Au cours du Parlement, les participants ont été invités à travailler en ateliers afin de prioriser les actions à mettre en œuvre, avec comme fil conducteur la prise en compte des paysages et des évolutions dues aux changements climatiques dans toute action.

Grâce à leurs contributions, le programme d'action sera enrichi en 2024 avant d'être soumis pour avis à la commission des sites. S'ensuivra l'entrée de l'OGS dans sa phase opérationnelle, et qui pourrait déboucher, à terme, sur l'obtention du label Grand Site de France.

Autorisées par le ministère de la Transition écologique à lancer une Opération Grand Site sur le marais de Brouage, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan ont mis en place début 2023 plusieurs ateliers de travail associant l'ensemble des acteurs du marais afin de réfléchir collectivement aux enjeux et aux actions de préservation et de valorisation du marais de Brouage à intégrer dans le programme d'actions de l'Opération Grand Site.

Tri des biodéchets : on continue !

Alors que le tri à la source des biodéchets se généralise partout en France, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes poursuit son travail engagé en 2017, notamment en distribuant des composteurs.

Depuis le 1^{er} janvier dernier, la loi « anti-gaspillage pour une économie circulaire » (Agec) du 10 février 2020 demande aux collectivités gestionnaires des déchets de mettre en place des solutions de tri à la source des biodéchets pour chaque citoyen.

Ces solutions peuvent être, de manière complémentaire, la gestion de proximité des biodéchets par le compostage domestique (composteurs individuels) ou le compostage partagé (composteurs de pieds d'immeuble, de quartiers, en établissement), et la collecte séparée via des points d'apport volontaire ou des tournées supplémentaires en porte-à-porte.

Engagée depuis 2017

La CdC du Bassin de Marennes, qui a été l'une des premières collectivités à mettre en place le système vertueux de la redevance incitative en 2015, n'a pas attendu cette loi.

Afin d'aider les habitants à réduire la quantité de déchets mis dans les poubelles grises, elle a déployé dès 2017 un « Programme de prévention et de gestion des déchets organiques » autour de quatre axes : le compostage individuel, le compostage collectif, la réduction des déchets verts et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

1 400 composteurs distribués

Soutenu financièrement par l'Union européenne et l'ADEME, ce programme a permis à la collectivité d'équiper environ 1 400 foyers de composteurs, vendus au prix modique de 15 € l'unité (au lieu de 45 € minimum dans le commerce).

Des réunions d'information sur le compostage ont été organisées. Un guide pratique a aussi été réalisé et distribué : il est téléchargeable gratuitement sur notre site internet.

Des composteurs collectifs

Pour ceux qui ne peuvent accueillir de composteur chez eux (en appartement par exemple), des composteurs collectifs ont été fournis, comme dans deux résidences à Marennes, dans un quartier à Bourcefranc-Le Chapus, ou encore dans deux maisons de retraite. Les bénéficiaires ont été formés au compostage, mais avec le temps leur implication s'est érodée, rendant cette solution peu viable.



© DR

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Afin d'aider à réduire la production de déchets organiques, la CdC a aussi lancé, fin 2018, une vaste campagne de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire avec projection débat, ateliers « Cuisinons les restes », distribution de verres doseurs et réalisation d'un guide pratique pour réduire le gaspillage.

Un travail a également été mené avec les services de restauration scolaire des Communes et des actions de sensibilisation des enfants y ont été réalisées grâce à une exposition photo et des interventions pédagogiques.



D'autres solutions de tri des biodéchets, autres que les composteurs individuels, sont à l'étude. Elles devront s'inscrire dans la réflexion en cours sur l'optimisation du fonctionnement de la régie des déchets afin d'améliorer son action.



Le saviez-vous ?

Le compostage est un processus naturel de transformation des matières organiques par le biais des micro-organismes. En moyenne, 3 kilos de déchets de cuisine ou de jardin compostables produisent 1 kilo de compost, c'est-à-dire d'engrais naturel de qualité.

Alors n'hésitez plus : commandez votre composteur !

0 805 707 887

Service & appel gratuits





Majorité

François SERVANT,
vice-président chargé
du développement
durable

Des déchets qui coûtent chers

Avec 600 000 € de charges supplémentaires en à peine trois ans, la Régie des déchets n'a malheureusement pas eu d'autres choix que d'augmenter ses tarifs pour 2024. Une augmentation qui reste toutefois modérée.

Gérer la collecte des ordures ménagères, compétence obligatoire confiée aux intercommunalités, n'est pas un exercice aisé. Surtout lorsque vous ne maîtrisez pas les deux principaux leviers, à savoir : la production des déchets d'un côté et le coût de leur traitement en bout de chaîne.

Or, si les coûts augmentent, comme c'est le cas de manière exponentielle ces dernières années, il faut bien les financer. Ce ne sont malheureusement pas quelques économies par-ci et par-là – bien qu'utiles – qui permettront de régler la note.

Dans le contexte du renchérissement du coût de la vie, cette augmentation des tarifs en est malheureusement une de plus, alors que « les salaires et les retraites, eux, n'augmentent pas », comme on l'entend souvent. Certes, mais là aussi : nous n'y sommes pour rien !

Que dire aussi des incivilités ? Il y a les erreurs de tri qui doublent le coût de traitement des déchets incriminés. Il y a surtout la pollution à l'amiante de 3 000 tonnes de gravats par un usager malintentionné, qui vont générer des coûts de traitement faramineux, au final supportés par tous !

La gestion de la Régie des déchets – qu'il convient de constamment optimiser et nous y travaillons – n'est pas en cause.

Ni le système de la redevance incitative mis en place en 2015. D'ailleurs, malgré l'augmentation prévue en 2024, nos tarifs resteront bien inférieurs à ceux qui étaient pratiqués avant.

Nous aurions pu augmenter les tarifs plus tôt. Mais nous avons décidé de repousser cette solution le plus longtemps possible : « ce qui est pris est pris » pourrait-on dire. Par ailleurs, toujours en pensant à l'impact sur votre pouvoir d'achat, nous avons décidé de limiter cette augmentation en 2024 à 7%, soit 15€ supplémentaires pour un foyer de deux personnes. Le budget général de la collectivité devra financer le reste.

Nous cherchons les solutions pour réduire les coûts. Mais une chose est sûre, ne baissions pas les bras sur le tri. Scander « plus vous trie, plus vous payez » est faux, démagogique et irresponsable. Cela invite à moins trier, ce qui ne fera qu'augmenter encore plus la facture ! Faisons au contraire preuve de responsabilité et de civisme, individuellement comme collectivement.



Opposition

Richard GUÉRIT,
élu d'opposition (RN)

Des impôts, encore des impôts, toujours des impôts

Le feuilleton des augmentations d'impôt continue. Après une hausse de 15% en 2022, la redevance déchets connaîtra une nouvelle augmentation de 7% cette année, suivie d'une autre augmentation en 2025.

J'entends les arguments avancés par les élus de la majorité tels que l'augmentation régulière des coûts de fonctionnement, l'envolée progressive de la Taxe générale sur les activités polluantes, la hausse du coût de traitement des déchets verts. Mais cette tendance fiscale suscite des inquiétudes et même des incompréhensions parmi

de nombreux résidents, surtout en cette période économiquement difficile pour vous. Pourtant, ils vous ont fait croire qu'avec la redevance incitative, vous paieriez moins. Pour vous aussi tout augmente mais vous adaptez vos revenus en fonction de ces augmentations.

Quant aux solutions recherchées, un cabinet d'étude a été retenu suite à un appel d'offres de la communauté de communes pour plancher sur le sujet et il est notamment question de réduire le passage des camions.

Non seulement l'actuelle majorité vous impose des impôts croissants, mais elle refuse également de reconnaître sa responsabilité évidente dans cette situation. Il est crucial de rappeler que Monsieur SERVANT lui-même a admis que la baisse des taxes en 2015 voulue par Mickaël VALLET (président de la CDC de 2014 à 2020), avait été la pire des erreurs. Aussi, se défaire sur un cabinet d'audit externe est non seulement peu glorieux mais aussi coûteux.

C'est désormais un classique de la gestion des socialistes : d'abord des erreurs, puis des dysfonctionnements majeurs constatés, suivi d'un mandat à un cabinet préconisant des solutions douloureuses, et enfin une augmentation des impôts et une réduction des services publics.

Gouverner, c'est prévoir. Cependant, la direction actuelle de la CDC persiste dans les errements passés, incapable de se projeter au-delà du court-terme.

Je refuse que la CDC compromette votre pouvoir d'achat en augmentant continuellement les impôts et les taxes. Au contraire, elle devrait faire preuve de responsabilité en réduisant les dépenses inutiles et en repensant ses projets coûteux. La gestion communautaire doit adopter une perspective d'avenir à long terme, en offrant une fiscalité modérée pour attirer de nouveaux habitants. Il est temps que la majorité socialiste adopte une approche plus visionnaire.

Aussi, je vous présente mes vœux les plus sincères pour 2024.

FÉVRIER

Du 1/02 au 30/11

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Exposition

BROUAGE SE LA RACONTE

Halle aux Vivres - 10h30 à 13h et
14h à 18h

© DR

Vendredi 2

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Musique

JE VIS AVEC FREDDIE

MERCURY

20h30

Samedi 3

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Concert

THE SHADOW'S GONE OUT +

THE BIRDS OF NAZCA

La Bigaille - 21h

SAINT-JUST-LUZAC

Concert

VOCABULE

Salle Au mitan des marais - 20h30

Mercredi 7

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Lecture

BBLECTEURS

Médiathèque - 10h

Samedi 10

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Lecture

BBLECTEURS

Médiathèque - 10h30 et 11h

Mercredi 14

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Spectacle

LES CONTES DE LA ROCHELLE

Médiathèque - 16h

Vendredi 16

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Musique

SCÈNE ACOUSTIQUE

OUVERTE

La Bigaille - 18h

Samedi 17

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Spectacle

LE SALON DU BIEN-ÊTRE

P.H.A.N.T.A.S.M.É

La Bigaille - 21h

Jeudi 22

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Spectacle

INVITE-MOI

L'Estran - 15h30



© Nicolas-Solra

Vendredi 23

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Clown

RESTITUTION DE RÉSIDENCE

MARIE LAMBERT

La Bigaille - 18h

Samedi 24

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Musique

SIESTE MUSICALE

Médiathèque - 13h30

MARS

Mardi 5

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Exposition

L'ART ET LES COLLÉGIENS

Médiathèque

Mercredi 6

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Lecture

BBLECTEURS

Médiathèque - 10h

Samedi 9

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Lecture

BBLECTEURS

Médiathèque - 10h30 et 11h

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Concert

LA 45

L'Estran - 20h30



© DR

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Concert

CHABIFONK EXPERIENCE

La Bigaille - 18h

Du sam.9 au sam.16

Festival

CINÉMA D'AMÉRIQUE LATINE

L'Estran

Vendredi 15

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Concert

EDGAR DÉCEPTION

La Bigaille - 21h

Vendredi 22

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Quiz musical

LES BLINDTESTS DE SIMONE :

CERVEAU, MUSIQUE ET

CINÉMA

La Bigaille - 18h

Samedi 23

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Musique

SIESTE MUSICALE

Médiathèque - 13h30

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Concert

BERYCE

La Bigaille - 21h

Mercredi 27

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Lecture

MIAM DES HISTOIRES

Médiathèque - 16h

Du jeudi 28 au dim. 31

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Festival

CERVODYSSÉE - ARTS ET

NEUROSCIENCES

Vendredi 29

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Exposition

LA GRAINE ET LE FRUIT

Médiathèque

Samedi 30

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Conférence-concert

LORSQUE LA MUSIQUE FAIT

SWINGUER LES NEURONES

L'Estran - 20h30



© DR

Dimanche 31

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Spectacle musical familial

VOYAGE ONIRIQUE AU PAYS

DE LA CALEBASSE

La Bigaille - 16h16

AVRIL

Mercredi 3

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Lecture

BBLECTEURS

Médiathèque - 10h

Samedi 6

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Lecture

BBLECTEURS

Médiathèque - 10h30 et 11h

Vendredi 12

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Spectacle

LES GROS PATINENT BIEN

Centre d'animation et loisirs - 20h30

Jeudi 18

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Spectacle

RADIO CITIUS ALTIUS FORTUS

L'Estran - 15h30



© NoéTerminé



Ces informations ont été collectées par l'Office de Tourisme.
Pour en savoir plus, consultez l'agenda des manifestations sur
www.bassin-de-marennnes.com

3^e Festival CERV | ODYSSÉE

Arts et Neurosciences

Cerveau & musique

28 | 31
MARS
2024
MARENNES
HIERS-BROUAGE

FILMS
ATELIERS
CONCERTS
EXPOSITIONS
CONFERENCES

+ d'infos sur cervodysee.fr



Vibrato 05 49 52 26 09 / Illustration : Julien Jaffré